

## REGLES DE SELECTION POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES (GBR)

Le programme des Jeux Olympiques compte 10 épreuves (5 masculines et 5 féminines) réparties en 6 épreuves individuelles et 4 épreuves par équipes.

Les règles de qualification sont fixées par la Fédération internationale d'escrime (FIE) et sont détaillées dans un document intitulé « Système de qualification pour les Jeux de la XXX<sup>ème</sup> Olympiade, Londres 2012 » daté de juin 2010.

La qualification aux Jeux Olympiques est déterminée par la position des équipes au « classement officiel » de la FIE et par la position des athlètes au « classement officiel ajusté » de la FIE. Seule la composition des équipes qualifiées via le classement officiel de la FIE est laissée à l'appréciation des fédérations nationales. Les autres voies de qualification pour les Jeux Olympiques sont nominatives.

Le présent document a pour objectif de préciser, d'une part, les règles de sélection au sein des équipes dont la qualification sera effective à la date du 31 mars 2012. Sont concernées les équipes de fleuret hommes, de fleuret dames, d'épée dames et de sabre hommes. La désignation des 3 titulaires et des 2 remplaçant(e)s s'effectuera sur la base des dispositions détaillées ci-dessous.

Il précise, d'autre part, les conditions de sélection pour les épreuves de qualification continentales.

### Composition des commissions de sélection

« Par délégation expresse du bureau, les désignations et les sélections des tireurs sont faites, à chaque arme et pour chacune des catégories d'âge seniors, juniors et cadets par :

1. Le président de la commission,
2. Le directeur technique national ou son représentant,
3. L'entraîneur national de l'arme ou son représentant,
4. Un autre membre de la commission.

En cas de parité la sélection sera soumise au président de la fédération. »  
[Règlement intérieur de la F.F.E (art.17.2.4)].

### Epreuves sélectives

Fleuret hommes	Fleuret dames	Epée dames	Sabre hommes
Paris (FRA)	Tauberbischofsheim (GER)	Doha (QAT)	Padoue (ITA)
La Corogne (ESP)	Turin (ITA)	Budapest (HUN)	Budapest (HUN)
Venise (ITA)	Budapest (HUN)	Barcelone (ESP)	Moscou (RUS)
Bonn (GER)	Marseille (FRA)	Saint-Maur (FRA)	Athènes (GRE)
Wakayama (JPN)	Séoul (KOR)	Rio de Janeiro (BRA)	Madrid (ESP)
Séoul (KOR)		La Havane (CUB)	

## Modalités de sélection

Un classement appelé « classement sélectif » sera établi pour chacune des 4 armes concernées sur la base des résultats obtenus à l'occasion des épreuves sélectives listées ci-dessus.

Le premier ou la première de ce classement sélectif sera sélectionné(e). Les 2 autres titulaires ainsi que les deux remplaçants (R1 et R2) seront désignés par la commission de sélection.

En cas d'égalité à la première place du classement sélectif, il sera tenu compte du ou des meilleurs résultats obtenus lors des épreuves sélectives.

Le classement sélectif sera établi en comptabilisant le nombre de points obtenus :

- Sur les 4 meilleurs résultats pour le fleuret hommes,
- Sur les 4 meilleurs résultats pour le fleuret dames,
- Sur les 5 meilleurs résultats à l'épée dames,
- Sur les 4 meilleurs résultats au sabre hommes.

## Grille des points

PLACE	POINTS
1 <sup>er</sup>	32
2 <sup>eme</sup>	26
3 <sup>eme</sup>	20
5 <sup>eme</sup> à 8 <sup>eme</sup>	12
9 <sup>eme</sup> à 16 <sup>eme</sup>	8
17 <sup>eme</sup> à 32 <sup>eme</sup>	4
33 <sup>eme</sup> à 64 <sup>eme</sup>	2

Dans les épreuves sélectives, si le compétiteur est éliminé à l'occasion d'un tour de poules aucun point ne lui sera pas attribué même s'il se retrouvait classé dans les 64 premiers.

## Epreuve de qualification par zone continentale

Le système de qualification Olympique mis en place par la FIE prévoit l'organisation d'épreuves de qualification pour chacune des zones continentales. Ces épreuves sont strictement réservées aux pays n'ayant pas de représentant qualifié via le classement officiel FIE (équipes) ou le classement officiel ajusté FIE (individuel).

Un seul représentant pourra être engagé(e) dans ces épreuves de qualification organisées, pour l'Europe, à Bratislava (SVK) les 21 et 22 avril 2012.

Dans cette éventualité, les commissions de sélection concernées désigneront l'escrimeur(se) qui participera à cette épreuve ainsi que les deux remplaçant(e)s. L'ensemble des six armes est susceptible d'être concerné.

\*\*\*

Le directeur technique national a validé les règles de sélection qui ont été présentées au bureau fédéral le 30 septembre 2011. Ces règles de sélection sont consultables sur le site internet de la fédération ([www.escrime-ffe.fr](http://www.escrime-ffe.fr)) et sont communiqués par les entraîneurs nationaux aux différents collectifs du pôle France de l'INSEP.

## REGLES DE SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS 2012 – LEGNANO (ITA)

### Rappel de la composition des commissions de sélection

« Par délégation expresse du bureau, les désignations et les sélections des tireurs sont faites, à chaque arme et pour chacune des catégories d'âge seniors, juniors et cadets par :

1. Le président de la commission,
2. Le directeur technique national ou son représentant,
3. L'entraîneur national de l'arme ou son représentant,
4. Un autre membre de la commission.

En cas de parité la sélection sera soumise au président de la fédération. »

[Règlement intérieur de la F.F.E (art. 17.2.4)].

### Epreuves sélectives

Fleuret hommes	Fleuret dames	Epée hommes	Epée dames	Sabre hommes	Sabre dames
Paris (FRA)	Tauberbischofsheim (GER)	Legnano (ITA)	Doha (QAT)	Padoue (ITA)	Orléans (FRA)
La Corogne (ESP)	Turin (ITA)	Doha (QAT)	Budapest (HUN)	Budapest (HUN)	Londres (GBR)
Venise (ITA)	Budapest (HUN)	Tallin (EST)	Barcelone (ESP)	Moscou (RUS)	Antalya (TUR)
Bonn (GER)	Marseille (FRA)	Paris (FRA)	Saint-Maur (FRA)	Athènes (GRE)	Moscou (RUS)
Wakayama (JPN)	Séoul (KOR)	Heidenheim (GER)	Rio de Janeiro (BRA)	Madrid (ESP)	Bologne (ITA)
Séoul (KOR)		Stockholm (SWE)	La Havane (CUB)		Tian Jin (CHN)
		Berne (SUI)			

### Etablissement du classement sélectif

Un classement appelé « classement sélectif » sera établi pour chacune des 6 armes sur la base des résultats obtenus à l'occasion des épreuves sélectives listées ci-dessus.

Seront pris en compte :

- les 4 meilleurs résultats au fleuret hommes,
- les 4 meilleurs résultats au fleuret dames,
- les 7 résultats à l'épée hommes,
- les 5 meilleurs résultats à l'épée dames,
- les 4 meilleurs résultats au sabre hommes,
- les 5 meilleurs résultats au sabre dames.

## Grille des points

PLACE	POINTS
1 <sup>er</sup>	32
2 <sup>ème</sup>	26
3 <sup>ème</sup>	20
5 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup>	12
9 <sup>ème</sup> à 16 <sup>ème</sup>	8
17 <sup>ème</sup> à 32 <sup>ème</sup>	4
33 <sup>ème</sup> à 64 <sup>ème</sup>	2

Dans les épreuves sélectives, si le compétiteur est éliminé à l'occasion d'un tour de poules aucun point ne lui sera attribué même s'il se retrouvait classé dans les 64 premiers.

### Modalités de sélection pour l'épreuve individuelle

Au fleuret hommes, au fleuret dames, au sabre hommes et au sabre dames le premier ou la première de ce classement sera sélectionné(e) pour l'épreuve individuelle des championnats d'Europe. Les autres titulaires ainsi que les deux remplaçant(e)s seront désigné(e)s par la commission de sélection.

A l'épée hommes, la sélection comprendra le ou les sélectionné(s) pour les Jeux Olympiques. Elle comprendra également le tireur « non sélectionné pour les JO » le mieux classé. Le ou les autres titulaires ainsi que les deux remplaçants seront désignés par la commission de sélection.

A l'épée dames, la première du classement sélectif, à condition d'être également sélectionnée pour les Jeux Olympiques, sera sélectionnée pour l'épreuve individuelle. Dans tous les autres cas, les titulaires ainsi que les deux remplaçantes seront désignées par la commission de sélection.

### Modalités de sélection pour l'épreuve par équipes

Dans toutes les armes, la sélection pour l'épreuve par équipes pourra être différente de celle relative à l'épreuve individuelle.

<b>REGLES DE SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS PAR EQUIPES 2012 – EPEE HOMMES ET SABRE DAMES - KIEV (UKR)</b>
--

**Rappel de la composition des commissions de sélection**

« Par délégation expresse du bureau, les désignations et les sélections des tireurs sont faites, à chaque arme et pour chacune des catégories d'âge seniors, juniors et cadets par :

1. Le président de la commission,
2. Le directeur technique national ou son représentant,
3. L'entraîneur national de l'arme ou son représentant,
4. Un autre membre de la commission.

En cas de parité la sélection sera soumise au président de la fédération. »

*[Règlement intérieur de la F.F.E (art. 17.2.4)].*

**Modalités de sélection**

Les deux commissions de sélection concernées désigneront les 4 titulaires ainsi que les 2 remplaçant(e)s pour ces championnats du monde par équipes.